



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board

Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthanes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amianté
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)

CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD

OFFICE DES NORMES
GÉNÉRALES DU CANADA

INTERIOR FLAT ALKYD FINISH

PEINTURE DE FINITION MATE D'INTÉRIEUR
AUX RÉSINES ALKYDES

3. GENERAL REQUIREMENTS

EXIGENCES GÉNÉRALES

3.6 Colour

Couleur

Add the following new sentence:

Ajouter la nouvelle phrase suivante:

Medium and dark colours may burnish due to a lower abrasion resistance.

Les couleurs intermédiaires et foncées peuvent devenir brillantes en raison d'une faible résistance à l'abrasion.



Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-1.118-95

Remplace CAN/CGSB-1.118-M89

Peinture de finition mate d'intérieur aux résines alkydes

Withdrawn/Retirée



Norme nationale du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conformeront aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modifications distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujéti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 ou
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1402
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

PEINTURE DE FINITION MATE D'INTÉRIEUR AUX RÉSINES ALKYDES

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, décembre 1995, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

Benner, H.J. <i>Président</i>	Lanark Coating Services Ltd.
Abel, B.	ORTECH
Anacleto, P.	Lepage Ltd.
Andreassen, P.	Consolidated Coatings Corporation
Ankenmann, H.	Anchor Consultants Inc.
Araujo, T.	Triodem Technical Services Ltd.
Bailey, J.	Rohm & Haas Canada Inc.
Balmer, S.R.	ICI Paints (Canada) Inc.
Braund, V.	General Paint Ltd.
Cochrane, A.J.	Matchless Paints
Craan, A.G.	Santé Canada
Desbiens, Y.	Stablex
Ellis, R.	Ibis Products
Hamill, I.	Color Your World
Inch, J.	B.C. Hydro
Lim, H.M.	Défense nationale
Logan, B.	Swing Paints Ltd.
McCleery, Wm.T.	Valspar Inc.
Mocnaj, R.	International Paints (Canada) Ltd.
Monahan, capt B.	Défense nationale
Patterson, W.J.	Standards Chemicals
Philipp, H.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Philips, N.	Défense nationale
Postras, Y.	Mills Paint and Wallcoverings
Poutney, R.	British Columbia Purchasing Commission
Richer, J.P.	BASF Canada Inc.
Roberts, P.	La Compagnie T. Eaton Canada Ltée
Sharma, V.	Performance Paints
Smith, H.	Northern Paint Canada Inc.
Stewart, R.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Thornton, J.W.	Kub Coatings Corp.
Weberbauer, R.	Sico Inc.
Wiezorek, G.	Master Painters & Decorators Association of British Columbia
Williams, R.	The Sherwin-Williams Co.
Craig, W. <i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE DE FINITION MATE D'INTÉRIEUR
AUX RÉSINES ALKYDES****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à la peinture mate d'intérieur aux résines alkydes, à odeur faible, destinée à servir de couche de finition sur du plâtre, des panneaux de plâtre et des panneaux muraux convenablement préparés.
- 1.2 La peinture de finition aux résines alkydes conforme à la présente norme est destinée à être appliquée sur les murs et les plafonds intérieurs, sauf ceux des cuisines et des salles de bain.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
CAN/CGSB-1.4 — Diluant, essence minérale
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
CAN/CGSB-1.99 — Vernis aux résines phénoliques, extérieur et marin.
- 2.1.2 Industrie Canada
Loi sur les produits dangereux.
- 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)
D 1210 — Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment-Vehicle Systems
E 97 — Test Method for 45-deg, 0-deg Directional Reflectance Factor of Opaque Specimens by Broad Band Filter Reflectometry
- 2.1.4 U.S. Federal Standard
595B — Colors Used in Government Procurement.
- 2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture de finition conforme à la présente norme doit être composée d'un mélange de pigments appropriés convenablement broyé dans un milieu de suspension aux résines alkydes et additionné des diluants et siccatifs nécessaires.
- 3.2 La peinture de finition en son état de réception doit convenir à une application au pinceau ou au rouleau et, lorsqu'elle est diluée par l'addition d'un solvant approprié conformément aux instructions du fabricant, elle doit pouvoir s'appliquer de façon satisfaisante au pistolet.

- 3.3 La peinture de finition doit présenter de bonnes caractéristiques d'étalement et d'application au pinceau et donner un feuil sec de couleur uniforme et peu brillant.
- 3.4 La peinture de finition ne doit pas dégager d'odeur désagréable pendant ou après son application. Le milieu de suspension doit contenir seulement des solvants à faible odeur, disponibles dans le commerce.
- 3.5 La peinture ne doit pas former de peau, s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine non ouvert pendant un an à compter de la date d'expédition, lorsqu'elle est stockée à une température ne dépassant pas 38°C. Au terme de cette période, la peinture doit facilement se mélanger, par remuage, en un état homogène et doit satisfaire aux exigences d'applicabilité et d'aspect (par. 4.16).
- 3.6 **Couleur** — Sauf indication contraire (par. 7.1), la peinture de finition doit être blanche. Pour les teintes appropriées, se reporter aux couleurs pâles conformes à la norme U.S. Federal Standard 595B ou à une couleur commerciale adéquatement définie.
- 3.7 **Éléments toxiques** — La peinture doit être fabriquée de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur les produits dangereux en ce qui a trait aux éléments toxiques désignés.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture de finition doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes d'essai prescrites:

			Méthode d'essai	
	Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
4.1 Point d'éclair, Pensky-Martens, vase clos, °C	35	—	3.1	—
4.2 Consistance, unités Krebs	70	—	4.5	—
4.3 Durée de séchage, durci à coeur, h	—	7	5.1	—
4.4 Brillant, unités			13.1	—
à 60°	—	5		
à 85°	—	10		
4.5 Pouvoir couvrant, m ² /L	9	—	14.1	—
4.6 Finesse de broyage, Hegman	3	—	—	D 1210
4.7 Teneur en eau, % en masse	—	3.0	24.1	—
4.8 Matière volatile, % en masse	—	35	17.1	—
4.9 Formation de peau — Lorsque la peinture de finition est éprouvée conformément à la méthode 10.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, elle ne doit pas former de peau.				
4.10 Caractéristiques de scellement — Lorsque la peinture de finition est appliquée sur des zones d'une éprouvette Penopac, revêtues et non revêtues d'une couche d'impression, la différence de réflectivité entre les zones ne doit pas être supérieure à 7% de la réflectivité des zones revêtues d'une couche d'impression lors de l'essai effectué suivant l'al. 6.2.1.				
4.11 Facilité de nettoyage — Lorsque la peinture de finition est éprouvée conformément à la méthode 114.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, on doit pouvoir enlever facilement les salissures du feuil sans que cela ne crée des zones d'aspect différent par rapport au reste de la surface.				
4.12 Souplesse — Lorsque le feuil sec de la peinture de finition est soumis à l'essai de pliage à 23°C sur un mandrin de 12.7 mm conformément à la méthode 119.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit présenter aucun signe de craquelage ni de pelage.				

- 4.13 **Solidité de la couleur, peinture de finition blanche seulement** — Après avoir été exposé à des vapeurs ammoniacales pendant 2 h, le feuil sec blanc ne doit pas présenter une différence de couleur (ΔE) supérieure à 3 lorsqu'il est éprouvé conformément à la méthode 120.2 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.14 **Lessivabilité** — Lorsque le feuil de peinture de finition qui a séché pendant 7 d est frotté à l'aide d'une brosse et d'une solution aqueuse contenant 2% de détergent non ionique et 1% de carbonate de sodium conformément à l'al. 6.2.2, il doit résister à 500 cycles dans l'appareil de lessivabilité sans présenter plus qu'une légère différence d'aspect entre les parties frottées et les parties non frottées. Il ne faut pas tenir compte des effets de reflet sous un angle faible, à savoir le lustre.
- 4.15 **Dilution et stabilité à la dilution** — Lorsque la peinture de finition est diluée pour l'application au pistolet conformément aux prescriptions du fabricant, elle ne doit présenter aucun signe de floculation, de précipitation ni de séparation après un repos de 6 h (ne pas tenir compte de la précipitation normale des pigments). En l'absence d'instructions du fabricant, la peinture de finition peut être diluée à l'aide de l'essence minérale conforme à CAN/CGSB-1.4 jusqu'à 10% en volume de manière à obtenir une consistance de 30 s dans une coupe Ford n° 4. Lorsque la peinture de finition est éprouvée conformément à la méthode 45.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et qu'elle est versée sur du verre immédiatement après avoir été diluée, elle doit produire, au terme de la période de séchage prescrite, un feuil sec qui ne présente aucun signe de stries, de marbrures, de formation de grains ni d'autres défauts de surface.
- 4.16 **Applicabilité et aspect**
- 4.16.1 **Application au pinceau** — Lorsque la peinture de finition est appliquée au pinceau, elle doit avoir de bonnes caractéristiques d'application et de reprise et ne présenter aucune coulure en draperie. Le feuil sec doit être exempt de coulures, de festons et de particules grossières et il ne doit y avoir que de légères traces de pinceau. La texture, la couleur et le brillant de la peinture doivent être d'aspect uniforme. Au terme d'une période de séchage de 18 h, l'application d'une deuxième couche doit permettre de masquer complètement et uniformément la première couche et il ne doit y avoir aucun signe de détrempe, de frisage, de manque d'uniformité ou d'autres défauts.
- 4.16.2 **Application au rouleau** — Lorsque la peinture est appliquée au rouleau selon les prescriptions, elle ne doit produire que très peu de mousse. S'il y a eu moussage du produit lors de l'application, le feuil sec ne doit présenter aucun cratère ni aucune cloque, et aucune différence de couleur ne doit être visible entre la partie du panneau recouverte au pinceau et celle recouverte au rouleau, à l'essai de la méthode 134.7 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC. La peinture de finition doit présenter une texture, une couleur et un brillant d'aspect uniforme et deux couches doivent offrir un pouvoir couvrant satisfaisant.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.
- 5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque récipient doit porter les renseignements suivants:
- Nom du produit
- Numéro de norme: CAN/CGSB-1.118-95
- Couleur et numéro
- Nom et adresse du fabricant
- Numéro de lot du fabricant
- Numéro de code du fabricant
- Date de fabrication
- Instructions de dilution pour pistolage.

6. INSPECTION

- 6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés suivant la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

6.2 Essais

6.2.1 **Caractéristiques de scellement (auto-scellement)** — Colorer la peinture de finition à l'essai avec du noir de lampe dans l'huile permettant d'obtenir une réflectivité comprise entre 35 et 40% et mesurée conformément à E 97 de l'ASTM. Appliquer la peinture de finition colorée sur une éprouvette Penopac 1A au moyen d'un applicateur de manière à obtenir une épaisseur de feuil sec de 25 µm. Pendant l'application, tenir l'éprouvette à plat à l'aide d'une plaque sous vide. Au terme d'une période de séchage de 72 h, mesurer la réflectivité des zones revêtues et non revêtues conformément à E 97 de l'ASTM. Noter la différence de réflectivité et la calculer en pourcentage de la réflectivité de la zone revêtue.

6.2.2 **Lessivabilité** — Éprouver la peinture conformément à la méthode 125.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, mais en utilisant les éprouvettes Leneta non apprêtées, P-121-10N, fixées sur une plaque de verre dans l'appareil de lessivabilité, selon D 2486 de l'ASTM. Vingt-quatre heures avant l'essai, protéger les deux extrémités de l'éprouvette en appliquant une couche de vernis conforme à CAN/CGSB-1.99 sur une distance de 110 mm.

7. REMARQUES

7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Couleur de la peinture de finition (par. 3.6)

b. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle qui est prescrite (par. 5.1).

7.2 Pratiques recommandées

7.2.1 Les murs et les boiseries devraient être secs, propres et exempts de salissures, de matière grasse ou de peinture écaillée. Ne pas utiliser la peinture sur un apprêt de colle, de la peinture à la calcimine ou du papier peint; ceux-ci devraient d'abord être enlevés. Les surfaces qui ont été soigneusement poncées, replâtrées ou réparées devraient être retouchées avec la présente peinture avant la finition. Ne pas employer de gomme laque pour retoucher les zones replâtrées.

7.2.2 Pour les surfaces neuves non peinturées, aucune peinture d'impression ni aucune couche de fond n'est nécessaire à moins que le subjectile ne soit exceptionnellement absorbant. Les produits suivants peuvent être utilisés, s'il y a lieu:

Bois: Peinture pour couche de fond conforme à CAN/CGSB-1.38.

Murs (secs et sans alcalis): Peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.68 ou CAN/CGSB-1.119.

Si l'alcalinité constitue un problème, n'utiliser que la peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.119.

7.2.3 Dans le cas des surfaces préalablement peinturées, une couche de la peinture de finition conforme à CAN/CGSB-1.118 suffit habituellement, à moins qu'il y ait un changement considérable de la couleur. Si une deuxième couche est nécessaire, laisser sécher la première toute la nuit. En présence d'un subjectile exceptionnellement absorbant, traiter la surface conformément à l'al. 7.2.1.

7.2.4 Lorsqu'un système à faible odeur est requis, la peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.119 devrait être appliquée sous la peinture de finition aux résines alkydes conforme à CAN/CGSB-1.118.

7.2.5 Si un certain degré de résistance aux taches est requis, il est recommandé d'utiliser la peinture-émail conforme à CAN/CGSB-1.202.

7.2.6 Lorsqu'une application au pistolet est requise, les instructions de dilution du fabricant devraient être observées à la lettre.

7.3 Publications connexes

CAN/CGSB-1.38 — Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond

CAN/CGSB-1.68 — Peinture d'impression d'intérieur, à base de solvant, pour murs

CAN/CGSB-1.118 — Peinture de finition mate d'intérieur, aux résines alkydes

CAN/CGSB-1.119 — Peinture-émulsion d'impression pour murs intérieurs

7.4 Sources de diffusion des publications de référence

- 7.4.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 et au par. 7.3 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.
- 7.4.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.
- 7.4.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 100 Barr Harbor Street, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A. Téléphone (215) 299-5585, ou par le Conseil canadien des normes, Direction de la vente des normes, 45, rue O'Connor, bureau 1200, Ottawa, Ontario K1P 6N7. Téléphone (613) 238-3222.
- 7.4.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par Micromedia Limited, Centre d'information technique, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Ontario K2P 2G8. Téléphone 1-800-567-1914.
-